

BULLETIN D'INSCRIPTION EXPOSANTS EXTERIEURS

Partie réservée à la
commission marchés et foires

N° emplacement :

Métrage :

Paielement :

(par chèque à l'ordre du trésor public)

Aucune demande de remboursement
ne sera prise en compte

A RETOURNER en Mairie ou Boite aux lettres :

15 place Henri Boucher

74890 Bons-en-Chablais

OU PAR MAIL :

stmartin@bons-en-chablais.fr

AVANT LE 1er octobre 2026

FOIRE PROPRE ET ÉCORESPONSABLE • INFOS : stmartin@bons-en-chablais.fr

Nomination du commerce :

.....
.....

Nom, Prénom :

.....
.....

Adresse :

.....
.....

Coordonnées téléphoniques :

.....
.....

Mail :

.....
.....

Type de marchandises et activité :

.....
.....

Métrage souhaité: (multiple de 3 obligatoire)

3m=18€ 6m=36€ 9m=54€

12m=72€ 15m=90€

Pas de bornes électriques mises à disposition

N° d'immatriculation
véhicule :

.....
.....
.....

N.B. : Joindre les documents suivants à votre bulletin d'inscription :

- Extrait K bis et identifiant SIREN ou R.S.I.
- Attestation d'assurance
- Carte professionnelle ou attestation de la M.S.A.
- Paiement
- Photos stand/produits

Conformément à l'arrête N°A/2026/091 affiché en Mairie et publié sur le site de la ville :

L'entrée se fera par l'Avenue Louis Armand.

Ouverture et fermeture au public : 08h00 à 18h00

HORAIRE :

Accueil des commerçants inscrits de 05h00 à 06h30 - Avenue Louis Armand

Accueil des associations : de 05h00 à 06h30 - Avenue Louis Armand

Enregistrement des commerçants passagers de 05h00 à 07h00 Place des Allobroges.

Nul ne pourra être enregistré et revendiquer le droit à un emplacement après 8h00.

Les emplacements doivent être libérés au plus tard à 19h00.

PLAN :



Je soussigné(e), Nom.....Prénom....., certifie :

- m'engager à être installé(e) le samedi 14 novembre, avant 06h30
- m'engager à respecter la réglementation (arrêté n°A/2026/091)

Le....., A.....

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

.....
.....
.....

Les informations collectées par l'intermédiaire de ce formulaire sont à destination du service communication de la mairie de Bons-en-chablais et feront uniquement l'objet d'un traitement lié à l'organisation de la foire de la Saint-Martin. Elles seront conservées pendant un an à partir de sa date de dépôt. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données sur simple demande à communication@bons-en-chablais.fr.
Représentant du responsable du traitement, Monsieur le Maire, Jérôme HASSAN.